

Charte d'utilisation de l'iPad



Table des matières

| 1. | PREAMBULE | . 2 |
|-----|---|-----|
| 2. | SIGNATURE DU CONTRAT | . 2 |
| 3. | FINALITÉS DU PROJET ONE2ONE AU SEIN DU MLG | . 3 |
| 4. | RÔLE DES PARENTS | . 3 |
| 5. | RÈGLES DE BASE | . 4 |
| 6. | USAGE PRIVÉ | . 6 |
| 7. | MANAGED APPLE ID | . 6 |
| 8. | APPLICATION INSTALLÉES | . 7 |
| 9. | « MLG Levels » EN CLASSE A PARTIR DES CLASSES DE 7 ^e | . 7 |
| 10. | SUPPORT TECHNIQUE ET PAIEMENT | . 8 |

1. PREAMBULE

L'élève est tenu de lire attentivement la présente charte d'utilisation reprenant certaines règles concernant le travail avec l'iPad, ainsi que l'usage du réseau informatique du lycée.

Chaque utilisateur d'un iPad sous gestion « one2one » déclare avoir reçu et compris les explications nécessaires et s'engage à respecter la charte avec ses règles et principes. En cas de manquement aux dispositions en question, le lycée pourra prendre les sanctions disciplinaires adéquates à l'égard de l'élève et/ou le contrat one2one de l'élève pourra être résilié. Le lycée informera les parents des sanctions prononcées par lettre recommandée.

Les iPads des élèves pourront être inspectés en tout temps par les enseignants afin de vérifier le respect de la présente charte.

En accord avec la direction, la charte pourra faire l'objet d'adaptations et de mises à jour. La nouvelle version sera alors diffusée automatiquement sur tous les iPads dans les meilleurs délais.

2. SIGNATURE DU CONTRAT

Les iPads seront mis à disposition des élèves dès que le contrat sera signé par l'une des personnes investies de l'autorité parentale (parents/tuteur) ou le cas échéant par l'élève majeur. Les signataires du contrat respectivement les élèves utilisateurs devront lire et approuver la charte d'utilisation. Les iPads sont étiquetés et identifiés par un numéro attribué à chaque élève. Les iPads seront remis aux élèves selon une démarche définie par le lycée. En aucun cas un iPad ne peut être remis à l'élève sans signature préalable du contrat afférent.



Lien vers un contrat vierae

3. FINALITÉS DU PROJET ONE2ONE AU SEIN DU MLG

Dans le but de s'adapter à un monde digital qui évolue quotidiennement, le Maacher Lycée s'est fixé dans le cadre de son PDS (Plan de développement scolaire) plusieurs objectifs afin de développer ou de renforcer les compétences multimédias des élèves notamment par la participant au projet « iPad one2one » du Ministère d'Education Nationale.

A travers ce projet le MLG s'engage à apporter une valeur signifiante aux points suivants :

- permettre aux élèves d'acquérir de nouvelles habilités concernant les iPads, ce qui leur apportera un avantage pour leur futur professionnel,
- sensibiliser les élèves envers le contenu disponible sur internet : développer un esprit critique et mettre en question les sources,
- utiliser l'iPad comme nouvel outil d'apprentissage en rendant l'élève actif et créatif, dans le but de réaliser la transition du consommateur vers le producteur de contenu,
- favoriser l'interaction entre élèves et enseignants (p.ex. gain de temps pour l'échange de documents) et faciliter la collaboration en groupe,
- faire découvrir aux élèves de nouvelles approches pédagogiques envers des concepts et contenus déjà existants.

4. RÔLE DES PARENTS

Pour les parents, le suivi de la préparation des cours de leurs enfants équipés d'iPads ouvre de nouvelles perspectives, mais pourrait également être ressenti comme difficile par certains. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas hésiter à demander à leurs enfants ce qu'ils font en classe et de quelle façon l'iPad est utilisé. Les parents pourront également contacter à tout moment les enseignants pour avoir de plus amples détails sur les méthodes de travail en classe. Un accompagnement pédagogique à domicile est essentiel pour que les méthodes novatrices des lycées portent réellement leurs fruits.

Afin de permettre aux élèves l'accès à toutes les applications éducatives en ligne, il est préférable que les élèves disposent lors du travail avec l'iPad d'un accès Internet par réseau WiFi à domicile.

5. RÈGLES DE BASE

Les élèves travailleront de manière responsable avec leur propre iPad, aussi bien à l'école qu'à domicile. L'iPad peut être utilisé de diverses façons en fonction de la branche ou de l'enseignant. Ainsi, les outils de travail usuels tels que les livres, les manuels, les cahiers ou encore les stylos continueront à être utilisés – l'iPad est un instrument pédagogique complémentaire.

L'iPad fourni à l'élève appartient à l'école. Il n'est pas un outil de loisirs ou un jouet, mais un outil de travail. L'utiliser au sein de l'école ou à l'extérieur implique que :

- Elève et parents se conforment aux marques déposées, brevets, licences et droits d'auteurs.
 L'ignorance de la loi ne donne aucune immunité.
- Elève et parents luttent contre le plagiat (lequel est une violation de la loi). Citer et faire citer ses/les sources est la règle. Ceci inclut toutes formes de médias sur internet : photos, graphiques, films, musiques ou textes.
- Aucune modification de la configuration (managed profile) n'est tolérée. Une telle infraction entrainera l'annulation du contrat de location et des sanctions disciplinaires.

Les iPads permettront de travailler sur des plateformes éducatives, qui développent l'apprentissage sous forme de coopération entre élèves et enseignants ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes. Il s'agit d'un autre moyen d'apprendre qui ne remplace pas les méthodes traditionnelles. Le degré d'utilisation de l'iPad relève du choix de chaque enseignant. Dans ce contexte, les éléments ci-dessous doivent être pris en compte et respectés aussi bien par les parents que par les élèves :

- L'iPad et le stylo de l'élève devront toujours être entièrement chargés le matin à l'école afin que l'autonomie lui permette de suivre normalement les cours. En cours de journée, il pourra si nécessaire le recharger en classe.
- Si l'iPad est oublié à la maison ou qu'elle n'est pas chargée, l'élève demeure responsable d'accomplir le travail demandé.
- L'iPad est allumé et utilisée en classe seulement après autorisation du professeur ou autre membre de la communauté éducative.
- L'iPad ne doit pas être retiré de leur coque de protection et celle-ci doit être fermée lors des déplacements.
- L'utilisation en classe d'un iPad ne nécessite <u>pas</u> de AppleID privée. Une Apple ID éducative est créée par le CGIE (Centre de gestion informatique de l'éducation) et installée le jour de l'activation de l'iPad (cf. point 5).

- Lors des heures de cours l'usage privé (jeux, messages, chats, ...) est interdit.
- Les élèves ne doivent pas l'utiliser pendant leurs déplacements, que ce soit dans les corridors de l'école ou en se rendant de l'école à la maison.
- Durant les pauses (matin et midi) l'iPad pourra être utilisé à des fins privées par l'élève.
- Ni l'école ni l'enseignant ne pourront être tenus responsables du dysfonctionnement des iPads, que ce soit pour des raisons techniques ou à cause de mauvaise utilisation ou bien d'éventuelles pertes de fichiers personnels et financières (liées à des applications payantes).
- Les images et sons enregistrés dans le cadre des activités scolaires ne peuvent être utilisés et stockés que sur les réseaux internes de l'établissement. Les enregistrements précités devront toujours être réalisé en accord avec les élèves concernés, qui seront toujours en connaissance de la finalité des enregistrements en question.
- Si l'espace de stockage des iPads n'est pas suffisant pour sauvegarder toutes les données privées et scolaires de l'élève, il est à noter que les contenus pédagogiques prévalent sur les contenus privés. L'élève devra donc, en cas de besoin, supprimer une partie de ses documents personnels enregistrée de façon locale sur l'appareil afin que les documents de l'école puissent être sauvegardés et utilisés dans de bonnes conditions.
- L'élève devra toujours connaître son nom d'utilisateur (login) et son mot de passe IAM.
- Le nom de l'iPad doit être uniquement sous la forme suivante : « iPad o2o Prénom Nom ».
- Il est interdit d'utiliser une image inappropriée comme fond d'écran : matériel pornographique, langage inapproprié, symboles liés à l'alcool, aux drogues ou aux gangs.
- Il est interdit d'enregistrer, même provisoirement, tout contenu illicite, pour lequel l'élève ne détient pas les droits.
- Bien que le MLG utilise l'application WebUntis et Untis Mobile pour la gestion du livre de classe, chaque élève est tenu à noter toutes les instructions données par l'enseignant durant les heures de cours. Ceci inclut entre autres les devoirs à domicile, le programme du devoir en classe, le matériel à ramener, ... Le fait que l'application Untis Mobile ne visualise pas toutes les informations n'est pas considéré comme excuse valable en cas d'oubli. Toutes les informations sont désormais disponibles depuis le site web de WebUntis.

Des règles d'utilisation supplémentaires pourront être développées en classe : soins à apporter et entretien de l'appareil, protection des données privées, communication « civilisée et responsable ». Le non-respect de ces règles et ses conséquences sont un élément essentiel des principes d'utilisation.

6. USAGE PRIVÉ

Les élèves peuvent utiliser l'appareil à des fins privées à condition de ne pas altérer son fonctionnement à l'école. Ils n'ont pas la possibilité de modifier ou d'effacer les programmes mis à disposition par le Maacher Lycée. Le contenu pédagogique prime sur le contenu privé. Les élèves doivent prendre soin de leur iPad, au lycée comme à domicile. Seul le respect inconditionnel des règles (cf. point 3) et principes d'utilisation fixés par l'école garantit un usage sensé et responsable des iPads.

7. MANAGED APPLE ID

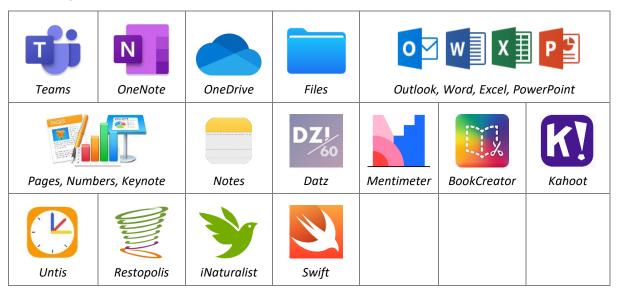
Chaque élève faisant partie du projet one2one au MLG aura obligatoirement une « Managed AppleID ». Cette AppleID est créée lors de la remise des iPads. Dû à des incompatibilités techniques les iPads privés ne sont pas acceptés pour une utilisation en classe.

L'utilisation d'une telle « Managed AppleID » permettra de gérer correctement les iPads et d'installer directement toute application éducative nécessaire. Cette installation sera réalisée par les gestionnaires des iPads « one2one » du MLG.

Pour les classes de **7**^e – **3**^e (inclus), les élèves ne pourront pas accéder librement au AppleStore avec leur iPad one2one, ils ne pourront donc pas y installer des applications/jeux par eux-mêmes. A partir des classes de 2^e, les élèves ayant respectées dispositions du concepte « MLG Levels » auront accès à l'AppleStore selon les conditions en vigueur et ils pourront alors créer une AppleID personnelle pour leur iPad « one2one ».

8. APPLICATION INSTALLÉES

Les applications éducatives de base suivantes sont installées sur tous les iPads, indépendamment du niveau (level) attribué à l'élève Ces applications resteront installées et accessibles à tout moment. En général, le nombre d'applications disponibles pour l'élève sur son iPad dépendra du niveau attribué à / atteint par l'élève (cf. « MLG Levels »).



9. « MLG Levels » EN CLASSE A PARTIR DES CLASSES DE 7e

Pour les classes de 7e des dispositions particulières seront mises en place afin de soutenir le mieux les élèves dans le développement de leurs connaissances dans le domaine des technologies et de garantir une utilisation pédagogique des iPads.

Les iPads en classes de 7^e seront configurés de façon restrictive et seront en principe à considérer exclusivement comme outil pédagogique. Les restrictions seront les suivants :

- Pas d'accès au AppStore (toutes les applications pédagogiques seront proposées par les enseignants et installées sur les iPads par les responsables du projet one2one).
- L'accès internet fonctionnera par le principe d'une « whitelist », c.-à-d., aucune application et aucun site internet ne sera accessible, sauf ceux d'intérêts pédagogiques et approuvés par les enseignants des branches respectives.
- Ces restrictions resteront aussi en place en dehors du MLG.

Afin d'inciter les élèves de développer leurs compétences informatiques et de respecter les règles de base concernant l'utilisation de l'iPad, une progression par compétences a été mise en place. Dans le cadre du projet ont été définis des niveaux de progressions (« Levels ») auxquels les élèves accèdent s'ils remplissent certaines conditions dans le cadre de l'utilisation de l'iPad (p.ex. écrire un mail,

accéder aux données, respecter les règles d'utilisation, ...). La progression de l'élève devra être approuvée par un ou plusieurs enseignants de la classe (cf. annexe « MLG Levels »).

Si en revanche, un élève ayant progressé à un niveau supérieur, ne respectait plus les règles d'utilisation, la progression pourra être annulée et les restrictions du niveau inférieur seront à nouveau mis en place. Pour toute information supplémentaire veuillez consulter la brochure iPad ou suivre le lien ci-dessous :



10. SUPPORT TECHNIQUE ET PAIEMENT

Tout problème technique (« hardware ») ou dommage causé à la doit être déclaré directement au CGIE par leur site internet (<u>www.one2one.lu</u>). Dans la rubrique « Problèmes techniques » une demande de support technique peut être réalisée online. Ceci inclut :

- le non-fonctionnement technique de l'appareil ou d'un accessoire
- la casse partielle ou totale de l'écran,
- toute autre casse ou destruction de l'appareil,
- la casse sur les accessoires,
- le vol de l'appareil ou d'un accessoire,
- la perte de l'appareil ou d'un accessoire,
- toute autre dommage sur un composant de l'appareil.

Dans le cas d'un vol/perte, il est important d'en informer rapidement le lycée afin de bloquer l'appareil en question. Le Lycée ne pourra pas prendre en charge un iPad endommagé ou remplacer du matériel. L'élève doit se rendre directement au CGIE à Walferdange pour un remplacement éventuel.

Pour tout problème ou question lié à l'utilisation de l'iPad (mots de passe/codes oubliés, applications, ...) les élèves pourront contacter l'équipe de notre Helpdesk (Mme Sarah KRECKE, MM. Mike MORO & MM. Pierre WEISSGERBER) pendant les heures d'accueil annoncées ou par mail au : eHelpdesk@mlg.lu

Le paiement de la location de 50€ par an se fera directement au CGIE. En aucun cas le lycée ne peut collecter les frais de location en espèces ou par virement. Le CGIE fera parvenir aux locataires une facture à régler sur le compte du CGIE. L'équipe technique du MLG ne pourra pas intervenir, car le contrat est établi avec le CGIE et non pas avec le lycée.